



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 7 avril 2026 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Permettre l'aménagement d'un stationnement en façade d'une résidence bifamiliale à construire.

Cette demande vise le **12, rue Élisabeth**

L'article 147 du règlement de zonage 699-11 se lit comme suit :

87 LOCALISATION DES CASES DE STATIONNEMENT

La localisation des cases de stationnement doit être conforme au tableau suivant, selon le cas :

Type d'usage	Localisation des cases de stationnement	Dispositions spéciales
Résidentiel unifamilial et bifamilial	Dans les cours latérales et avant à la condition de ne pas être situées face à la façade principale à l'exception des habitations contiguës.	Un maximum de 30% de la cour avant peut être utilisé pour le stationnement. Pour les habitations contiguës, ce pourcentage est de 40%.

Le dossier de la demande sera disponible au 26, rue de la Rivière.

DONNÉ à Bedford, ce 23 mars 2026.

Catherine Nadeau

Directrice générale adjointe et greffière